



Dans le cas ci-après que signifie "bien fondé"

Par **rozenn**, le **29/09/2008** à **15:42**

Je possède un terrain sur la commune de Morzine dont je viens d'hériter, au sein d'un hameau, construit, viabilisé etc. A la révision du PLU, sur conseil de la mairie j'ai fait parvenir un courrier pour faire part de ma requête, à savoir que ce terrain devienne constructible comme les autres terrains environnants. Le maire a vendu à des Anglais son terrain adjacent au mien ! Réponse de la mairie : ma demande n'est pas un "bien fondé". Je ne m'étalerai pas sur les passe-droits que certains bien placés s'octroient. Que fait-il que je fasse qui plaise à cette "mairie" pour que ce terrain devienne constructible ? Je n'ai pas les moyens de saisir le tribunal administratif, d'autant plus que la commune ne s'est pas retenue de me dire que la partie serait perdue d'avance. Merci de votre réponse.